

Conformément à l'ordre du jour, le bill (17) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à Duluth et au Nord", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Meunière Maritime," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: "Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier les Actes concernant la Compagnie du pont de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Villeneuve, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (105) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la protection des eaux navigables."

*(En comité.)*

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Drummond a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable Sir Oliver Mowat, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (H) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code Criminel, 1892."

*(En comité.)*

Le titre a été lu et remis.

Le premier et le deuxième articles ont été lus et agréés.

Dans l'annexe—

Le troisième article a été lu et agréé.

L'article 92 a été lu et remis.

L'article 97 a été lu et amendé comme il suit :

Dans la deuxième ligne du dit article retranchez depuis "de" jusqu'à "mille" dans la troisième ligne, page une.